

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



www.cnrs.fr

N°6

JUIN 2016

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juin 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B - 17/06/2016 - - DEC161039DAJ
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud - 17/06/2016 - - DEC161041DAJ
- Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie - 22/06/2016 - - DEC161317DAJ

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud - 17/06/2016 - - DEC161059DAJ
- Décision portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B - 17/06/2016 - - DEC160982DAJ
- Décision portant nomination de M. Jean-Jacques Guillemot aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud - 17/06/2016 - - DEC161040DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Bertrand Jouve aux fonctions de directeur, et de M. Olivier Bouin aux fonctions de directeur adjoint de l'UMS3603 (SISHS) - 24/06/2016 - - DEC161341INSHS
- Décision portant cessation de fonctions de M. Claude JAUPART et nomination de M. Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP). - 22/06/2016 - - DEC161282INSU
- Décision portant cessation de fonctions de M. Claude JAUPART et nomination de M. Monsieur Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP). - 22/06/2016 - - DEC161281INSU
- Décision portant nomination de Madame Pascale Talour aux fonctions de Chargée de mission à I₂INSU - 08/06/2016 - - DEC160435INSU
- Décision portant de M. Mathieu Arnoux, directeur de l'unité mixte de recherche n°UMR8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED). - 18/01/2016 - - DEC152759INSHS
- Décision portant nomination de M. Nicolas LAMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) - 24/06/2016 - - DEC161480DR01

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de M. Loïc Merel aux fonctions de directeur, de M. Nicolas Bergeron aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7586 Institut de Mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG). - 18/12/2015 - - DEC152761INSMI

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Laëticia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - 04/02/2016 - -

DEC160139DR02

- Décision portant nomination de M. Bernard Canton aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - 15/03/2016 -

- DEC160657DR02

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Parraud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - 15/03/2016 - - DEC160656DR02

- Décision portant nomination de Mme Frédérique Maczkowiak aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers - 14/01/2016 - - DEC163068DR02

- Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers - 14/01/2016 - - DEC163067DR02

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène Geoffroy, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau - 18/04/2016 - - DEC160865DR02

- Décision portant nomination de Mme Céline Gracia aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - 11/02/2016 - - DEC160141DR02

- Décision portant nomination de Mme Laurence Lavergne aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies - 15/03/2016 - - DEC160655DR02

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Anne MORAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 25/05/2016 - - DEC161117DR04

- Décision portant nomination de Mme Sandrine PERRUCHAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 25/05/2016 - - DEC161118DR04

- Décision portant nomination de M. Jérôme CHARLIAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 02/06/2016 - - DEC161169DR04

- Décision portant nomination de M. Guillaume LAPEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 02/06/2016 - - DEC161190DR04

- Décision portant nomination de M. Laurent FAIRHEAD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 02/06/2016 - - DEC161188DR04

- Décision portant nomination de M. Philippe CHEVALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides - 17/06/2016 - - DEC161352DR04

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Laurent EL KAÏM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7652 intitulée « Laboratoire de Synthèse Organique » (L.S.O) - 28/06/2016 - - DEC161263INC

- Décision portant nomination de M. Jean-Luc MONCEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 02/06/2016 - - DEC161168DR04

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc SINTES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences - 23/05/2016 - - DEC161105DR04

- Décision portant nomination de M. Laurent ENNELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 06/06/2016 - - DEC161213DR04

- Décision portant nomination de M. Fabrizio PARISELLI aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique - 28/06/2016 - - DEC161359INC

07.01.05. DR5

07.01.05.08. 2016

- Décision portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée "Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)" du 15 mai au 31 décembre 2016. - 23/06/2016 - - DEC160845INP

- Décision maintenant Monsieur GALTIER dans ses fonctions de directeur par intérim du GEMAC du 01 janvier 2016 au 14 mai 2016 - 21/06/2016 - - DEC160839INP

- Décision portant nomination de Monsieur Nadir AMAROUCHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU). - 27/06/2016 - - DEC161280INSU

- Décision portant nomination de M. Jérôme Tignon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain (LPA) - 27/06/2016 - - DEC161184INP

- Décision n° DEC161211DCIF du 06/06/2016 portant nomination de Madame Catherine FAUCHET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS - 06/06/2016 - - DEC161211DCIF

- Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par Mme RECHENMANN Catherine - 08/06/2016 - - DEC161101INSB

- Décision n° DEC161210DCIF du 06/06/2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Sylvère BOLNET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS - 06/06/2016 - - DEC161210DCIF

07.01.06. DR6

07.01.06.06. 2014

- Décision portant nomination de M. Patrick Guillaume aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte internationale UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS - 28/11/2014 - - DEC132638DR06

07.01.06.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Guenancia, directeur adjoint, et nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7366 (CGC) - 20/06/2016 - - DEC161212INSHS

- Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences - 05/02/2016 - - DEC160882DR06

- Décision portant nomination de Mme Dominique WOLF aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée Inist - 24/06/2016 - - DEC161284DIST

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Yves ROLLAND, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES. - 29/06/2016 - - DEC160365DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Frédéric LEROUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° UMR7509 intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire » - 21/06/2016 - - DEC161249INC

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Gilles BOUTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5266 intitulée SIMAP - 08/06/2016 - - DEC160787DR11
- Décision portant nomination de M. Laurent ARTAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5266 intitulée SIMAP - 08/06/2016 - - DEC160784DR11
- Décision portant nomination de M. Grégory TESTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5183 intitulée LGGE - 26/04/2016 - - DEC160210DR11
- Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5183 intitulée LGGE - 26/04/2016 - - DEC160209DR11
- Décision portant cessation de fonctions de Mme Marine LIOTAUD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité assistant de prévention (AP) au sein de l'UPR2940 intitulée Institut NEEL - 16/06/2016 - - DEC161141DR11
- Décision portant nomination de Mme Christèle POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5266 intitulée SIMAP - 08/06/2016 - - DEC160788DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Corinne RENCUREL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) - 10/05/2016 - - DEC161033DR12
- Décision portant nomination de M. Frédéric BECHET aux fonctions de directeur et de M. Patrice BELLOT aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille - 24/06/2016 - - DEC161354INS2I

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Lettre de cadrage - Nomination d'un Assistant de Prévention - Anne Bibonne (Agent CNRS) - UMR5547 - CBD - 27/05/2016 - - DEC161134DR14
- Lettre de cadrage - Nomination d'un Assistant de Prévention - Bertrand Griffe (Agent CNRS) - FR3743 - CBI - 27/05/2016 - - DEC161135DR14
- Décision portant nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP). - 24/06/2016 - - DEC161238INSHS
- Décision - Lettre de cadrage d'un Assistant de Prévention - Stéphanie Cassant-Sourdy - Adjoint-Technique Recherche et Formation 1ère classe - CRCT - ERL5294 - 12/05/2016 - - DEC161547DR14
- Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention - Sylvie Billout (Agent INRA) - UMR5314 - TSE - 31/03/2016 - - DEC160894DR14

07.01.14. DR15

07.01.14.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Michel Ménétrier aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche (UPR9048) intitulée "Institut de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)" - 21/06/2016 - - DEC161398INC
- Décision portant nomination de M. Emmanuel MELLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) - 12/05/2016 - - DEC161058DR15
- Décision portant nomination de Madame Valentine Wakelam aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB) - 08/06/2016 - - DEC161125INSU

- Décision portant nomination de M. Ronan Hervouet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim. - 24/06/2016 - - DEC161240INSHS

07.01.16. DR17

07.01.16.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission - 23/06/2016 - - DEC161339DR17

07.01.19. DR20

07.01.19.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d Azur (DR20) - 10/06/2016 - - DEC160945DAJ

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Kenneth TAKEDA aux fonctions de chargé de mission - 28/06/2016 - - DEC161548DIST

- Décision portant nomination de Mme Sandra Laugier aux fonctions de chargée de mission auprès du Président du CNRS - 12/05/2016 - - DEC161055DAJ

07.01.22. Instituts

07.01.22.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Philippe Bertrand aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 09/06/2016 - - DEC160390DAJ

- Décision portant nomination de M. Martin GIARD aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 09/06/2016 - - DEC160407DAJ

- Décision portant fin de fonctions de M. Denis-Didier Rousseau aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 09/06/2016 - - DEC161139DAJ

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Fabrice Boudjaaba aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 09/06/2016 - - DEC161163DAJ

- Décision portant nomination de Mme Maryvonne Gérin aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 10/06/2016 - - DEC161205DAJ

- Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot aux fonctions de chargée de mission - 28/06/2016 - - DEC161254INSMI

- Décision portant nomination de Mme Adeline Nazarenko aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 22/06/2016 - - DEC161307DAJ

- Décision portant nomination de M. Jean Mairesse aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) - 22/06/2016 - - DEC161308DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Raphael Elie, directeur de l'UMR7083 GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/06/2016 - - DEC161320DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas Römer, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : Langues, archéologie, cultures par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/06/2016 - - DEC161546DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud - 17/06/2016 - - DEC161060DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2016 - - DEC161259DR04
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régional de la circonscription Ile-de-France Sud - 27/06/2016 - - DEC161128DAJ
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique - 01/06/2016 - - DEC161260DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Pérignon, directeur de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/05/2016 - - DEC161160DR05
- Décision portant délégation de signature à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/06/2016 - - DEC161479DR05
- Décision portant délégation de signature à Mme Danièle AUPETIT-OCHIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de UMR8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée ç GEMAC. - 24/06/2016 - - DEC161483DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Camet, directrice par intérim de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2016 - - DEC152572DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bigand directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/04/2016 - - DEC161147DR06
- Décision portant délégation de signature à Corinne Martin, Sandrine Pinson, Annie Vinter et Bénédicte Poulin-Charronnat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement. - 25/04/2016 - - DEC161148DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2016 - - DEC161149DR06
- Décision portant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clausse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations. - 01/06/2016 - - DEC161150DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2016 - - DEC161246DR06
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie - 01/06/2016 - - DEC161247DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/06/2016 - - DEC161350DR07

- Décision modifiant la décision DEC160224DR04 portant délégation de signature à M. Olivier Beuf, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2016 - - DEC161278DR07

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Piva, directeur de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC161182DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/07/2016 - - DEC161665DR08

- Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/07/2016 - - DEC161541DR08

- Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/07/2016 - - DEC161507DR08

07.02.13. DR14

07.02.13.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. André-Luc Beylot directeur du GDR725 intitulé Réseaux et Systèmes Distribués, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/03/2016 - - DEC160801DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR725 intitulé Réseaux et Systèmes Distribués - 12/04/2016 - - DEC160802DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Savy directeur du GDR3476 intitulé Statistiques et Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/03/2016 - - DEC160798DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Chouquet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3476 intitulée Statistiques et Santé - 14/04/2016 - - DEC160799DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Martine Meireles-Masbernat, directrice de la FR3089 intitulée Fédération Fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160574DR14

- Décision portant délégation de signature à Christophe Ténailleau et Mme Patricia Uliana pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3089 intitulée Fédération Fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts - 13/06/2016 - - DEC160575DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre De Mey, à Mme Isabelle Dadou, à M. Philippe Maisongrande et à Mme Nadine Lacroux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales - 01/06/2016 - - DEC161114DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Ganachaud, directeur de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/05/2016 - - DEC161113DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Claire De Mazancourt pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3762 intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité - 21/04/2016 - - DEC160878DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Michel Loreau, directeur du GDR3762 intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/04/2016 - - DEC160877DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Miroux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3766 intitulée ChasséoLab - 15/04/2016 - - DEC160874DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Léa Vanessa directrice du GDR3766 intitulée ChasséoLab, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/04/2016 - - DEC160873DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Andy SMITH, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/04/2016 - - DEC161003DR15

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine - 28/06/2016 - - DEC161465DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. Ronan HERVOUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim - 29/04/2016 - - DEC161004DR15

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/05/2016 - - DEC161129DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne - 31/05/2016 - - DEC161130DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- Délégation de signature LML FRE3723 - 14/06/2016 - - DEC161449DR18

07.02.19. DR20

07.02.19.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Papin, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d Azur (DR20) - 10/06/2016 - - DEC160946DAJ

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.08. 2016

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation - 24/06/2016 - - DEC161345DAJ

- Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation - 18/03/2016 - - DEC160630DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Srinivas Kaveri, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi - 14/06/2016 - - DEC161248DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.07. DR7

07.03.07.07. 2015

- Création de l'unité mixte de service UMS3721 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Lyon (OSUL) - 06/03/2015 - - DEC150840INSU

07.03.12. DR13

07.03.12.08. 2016

- Décision portant création de l'UMR Tetis - 15/06/2016 - - DEC160921INEE

07.03.16. DR17

07.03.16.08. 2016

- décision modifiant les tutelles de l'UMR1563 Ambiances, Architectures, Urbanités. - 20/06/2016 - - DEC160925INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.08. 2016

- Décision relative au tarif des prestations de l'unité UPR9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN - 07/06/2016 - - DEC161313DR10

07.04.12. DR13

07.04.12.08. 2016

- UMR5004 BPMP Plateforme Service d'Analyses Multi-Elémentaires (SAME) - 01/07/2016 - - DEC161578DR13

07.04.13. DR14

07.04.13.08. 2016

- Décision relative aux tarifs de la plateforme Animalerie de l'UMR5089 intitulée Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 10/06/2016 - - DEC161310DR14

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR4

07.06.04.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC105381DR04 (nomination de Madame Betty SAINT-JUST aux fonctions de régisseur de recettes de l'IPN) - 15/05/2016 - - DEC161140DR04
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) - 07/07/2016 - - DEC161735DR04

07.06.07. DR7

07.06.07.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes (LTDS) - 10/06/2016 - - DEC161316DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5265 intitulée CHIMIE, CATALYSE, POLYMERES ET PROCÉDES (C2P2) - 17/06/2016 - - DEC161374DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5268 intitulée LABORATOIRE POLYMERES ET MATERIAUX AVANCES (LPMA) - 23/06/2016 - - DEC161476DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC) - 23/06/2016 - - DEC161534DR07
- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190 intitulée LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE) (LARHRA) - 02/06/2016 - - DEC161306DR07

07.06.08. DR8

07.06.08.08. 2016

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESC - 06/07/2016 - - DEC161543DR08
- Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 06/07/2016 - - DEC161540DR08

07.06.09. DR10

07.06.09.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC161084INC du 30 mai 2016 - 20/06/2016 - - DEC161151INC

07.06.11. DR12

07.06.11.08. 2016

- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7325 intitulée Centre interdisciplinaires de nanosciences de Marseille - 30/06/2016 - - DEC161596DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques - 31/05/2016 - - DEC161179DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire lasers plasmas et procédés photoniques - 02/06/2016 - - DEC161195DR12

- Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée - 30/06/2016 - - DEC161593DR12

07.06.14. DR15

07.06.14.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-âge (IRAM) - 23/06/2016 - - DEC161466DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5478 intitulée Centre de recherche sur la langue et les textes basques (IKER) - 21/06/2016 - - DEC161458DR15

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision relative à la vacance de sièges de membres élus au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique. - 20/06/2016 - - DEC161385SGCN

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.08. 2016

- Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS - 27/05/2016 - - DEC160992DRH

- Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2016. - 27/05/2016 - - DEC161088DRH

07.06.21. Instituts

07.06.21.08. 2016

- Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'Institut des Sciences Biologiques - 15/06/2016 - - DEC161340INSB

DEC161039DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Paris B

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique Le Fur aux fonctions de responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC112517DAJ du 30 novembre 2011 portant nomination de M. Jean-Pierre Reyes aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision DEC152183DR02 du 5 octobre 2015 portant nomination de Mme Julie Zittel aux fonctions de responsable par intérim du service Partenariat et Valorisation (SPV) de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC160982DAJ portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion :
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Paris B, et de M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Dominique Le Fur, responsable du service du personnel et des ressources humaines, et Mme Julie Zittel, responsable par intérim du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du

CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs

DEC161041DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC161040DAJ portant nomination de M. Jean-Jacques Guillemint aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires,

d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;

- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim et de Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, délégation est donnée à M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, et à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim, de

Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales et de M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Lucette Vayn, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs

DEC161317DAJ

Décision portant modification de la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC130356DAJ du 14 février 2013 portant fin de fonctions et nomination de Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC140820DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC160702DAJ du 23 mars 2016 portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 5 de la décision DEC140820DAJ susvisée, les termes « *M. François Patard, adjoint* » sont remplacés par les termes « *Mme Géraldine Philippot, adjointe* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161059DAJ

Décision portant nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Bertrand Minault, administrateur civil hors classe, est nommé délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160982DAJ

Décision portant nomination de Mme Véronique Debisschop aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} août 2016, Mme Véronique Debisschop, ingénieure de recherche hors classe, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris B, en remplacement de Mme Christine d'Argouges, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161040DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques Guillemot aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1er juin 2012 portant fin de fonction et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud – Mme Véronique Debisschop ;

DECIDE :

Art. 1er. – M. Jean-Jacques Guillemot est nommé délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} août 2016.

Art. 2. – A compter de cette même, il est mis fin aux fonctions de Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, appelée à d'autres fonctions.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161341INSHS

Décision portant nomination de M. Bertrand Jouve aux fonctions de directeur et de M. Olivier Bouin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC130894INSHS en date du 30 avril 2013 portant création de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) et nommant M. Michel Audiffren directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC142389INSHS en date du 17 octobre 2014 portant cessation de fonctions de M. Michel Audiffren, directeur, et nomination de M. Olivier Bouin et M. Philippe Vendrix respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3603 intitulée Structuration et Internationalisation des SHS (SISHS) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bertrand Jouve, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée à compter du 1^{er} juin 2016, pour la durée fixée dans la décision DEC130894INSHS portant création de l'unité n° 3603, en remplacement de M. Olivier Bouin, Ingénieur de recherche au RFIEA.

M. Olivier Bouin, Ingénieur de recherche au RFIEA, est nommé directeur adjoint de l'unité de l'unité mixte de service susvisée à compter du 1^{er} juin 2016, pour la durée fixée dans la décision DEC130894INSHS portant création de l'unité n°



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

3603, en remplacement de M. Philippe Vendrix, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC161282INSU

Décision portant cessation de fonctions de M. Claude JAUPART et nomination de M. Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret du 24 mars 2016 portant nomination du directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris - M. CHAUSSIDON ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service UMS3454 intitulée « Institut de Physique du globe de Paris » ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Claude JAUPART, directeur de l'unité mixte de service n°3454, à compter du 1^{er} avril 2016.

II. A compter de cette même date, M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



Décision portant cessation de fonctions de M. Claude JAUPART et nomination de M. Marc CHAUSSIDON, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de physique du globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret du 24 mars 2016 portant nomination du directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris - M. CHAUSSIDON ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du globe de Paris » ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Claude JAUPART, directeur de l'unité mixte de recherche n°7154 à compter du 1^{er} avril 2016.

II. A compter de cette même date, M. Marc CHAUSSIDON, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



DEC160435INSU

Décision portant nomination de Madame Pascale Talour aux fonctions de Chargée de mission à l'INSU.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Pascale Talour, anciennement ingénieur de recherche au CNRS partie à la retraite et devenue personnel non permanent, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des travaux de la DIST, des relations entre l'INSU et l'INIST, du portail Bibliopla@nets, de l'animation des Professionnels IST de l'INSU, des abonnements et contrats passés par l'INSU avec certains éditeurs scientifiques. Elle sera correspondante INSU auprès de la DIST et sera également en charge de la structuration de l'information scientifique de l'INSU. Sa mission sera menée en liaison avec les DAS des domaines thématiques. Elle s'appuiera sur le réseau des correspondants IST de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale Talour demeure affectée au sein de l'unité mixte de service « Institut de physique du globe de Paris » (UMS3454) dont l'adresse est : UMS-IPGP, 1 rue Jussieu, 75238 PARIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 8 JUIN 2016


Le Président,
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75734 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 75

DEC152759INSHS

Décision portant nomination de M. Mathieu Arnoux, directeur de l'unité mixte de recherche n°8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152074INSHS en date du 15 octobre 2015 portant cessation de fonctions de M. Hassan Peerhossaini et nomination de M. Mathieu Arnoux, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8236 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Arnoux, Professeur à l'Université Paris Diderot, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, *18 janvier 2016*


Le Président du CNRS
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC161480DR01

Décision portant nomination de **M. Nicolas LAMBERT** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133025DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE) et nommant Mme Christine ZANIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 septembre 2015 ;

Considérant que **M. Nicolas LAMBERT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum national d'histoire naturelle les 18 et 19 septembre, puis 2 et 3 octobre 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Nicolas LAMBERT**, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS2414 intitulée Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen (RIATE), à compter du 17 septembre 2015.

M. Nicolas LAMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Nicolas LAMBERT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **24 JUIN 2016**

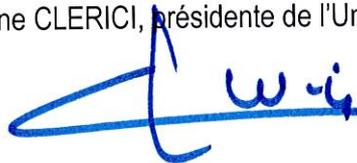
La directrice de l'unité
Christine ZANIN



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris Diderot



DEC152761INSMI

Décision portant nomination de M. Loïc Merel aux fonctions de directeur, de M. Nicolas Bergeron aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7586 Institut de Mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°7586 Institut de Mathématiques de Jussieu – Paris Rive Gauche et nommant M. Patrice Le Calvez directeur et M. Christian Blanchet directeur-adjoint de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Loic Merel, professeur des universités est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Patrice Le Calvez, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

M. Nicolas Bergeron, professeur des universités est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Christian Blanchet, appelé à d'autres fonctions.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS

DEC160139DR02

Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151291DGDS du 18/12/2015 portant création de l'unité mixte n° 8261 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8261 en date du 13/01/2016;

Considérant que Mme Laëtitia Gilet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laëtitia Gilet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8261 intitulée Expression génétique microbienne, à compter du 01/01/2016.

Mme Laëtitia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëtitia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/02/2016
de l'unité

Le directeur
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC160657DR02

Décision portant nomination de M. Bernard Canton aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151574IN2P3 du 20/07/2015 nommant M. Gregorio Bernardi en qualité de directeur à compter du 01/08/2015 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7585 en date du 16/11/2015 ;

Considérant que M. Bernard Canton a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée le CNRS délégation Paris B, du 26/03/1996 au 28/03/1996 et du 29/05/1996 au 31/05/1996,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Bernard Canton, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, à compter du 01/08/2015.

M. Bernard Canton exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard Canton est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*
du CNRS.

Fait à Paris, le 15/03/2016

Le directeur de l'unité
Gregorio Bernardi

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC160656DR02

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Parraud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151574IN2P3 du 20/07/2015 nommant M. Gregorio Bernardi en qualité de directeur à compter du 01/08/2015 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7585 en date du 16/11/2015 ;

Considérant que M. Jean-Marc Parraud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Paris A, du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Marc Parraud, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies, à compter du 01/08/2015.

M. Jean-Marc Parraud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc Parraud est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/03/2016

Le directeur de l'unité
Gregorio Bernardi

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC163068DR02



Décision portant nomination de Mme Frédérique Maczkowiak aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers et nommant M. Simon Saule en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR3347 en date du 14/04/2015 ;

Considérant que Mme Maczkowiak a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Sud du CNRS du 04/10/1999 au 29/10/1999 (durée 6 jours),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Maczkowiak, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, à compter du 01/01/2015.

Mme Frédérique Maczkowiak exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maczkowiak est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/01/2016
de l'unité

Le directeur
Simon Saule

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm
Marie-Pascale Martel



Décision portant nomination de Mme Hua Yu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 portant renouvellement de l'unité mixte n°3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers et nommant M. Simon Saule en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire l'UMR3347 en date du 14/04/2015 ;

Considérant que Mme Hua Yu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 26/05/2010 au 28/05/2010 et du 28/06/2010 au 30/06/2010,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hua Yu, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR3347 intitulée Signalisation normale et pathologique : de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers, à compter du 14/04/2015

Mme Hua Yu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,
Mme Hua Yu est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*
du CNRS.

Fait à Paris, le 14/01/2016
de l'unité

Le directeur
Simon Saule

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice du Centre de Recherche Institut Curie
Geneviève Almouzni

Visa de la déléguée régionale Paris 12 de l'Inserm
Marie-Pascale Martel



DEC160865DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène Geoffroy, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8249 intitulée Plasticité du cerveau

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141023DR01 du 19/03/2014 portant nomination de Mme Hélène Geoffroy aux fonctions d'AP ;

Vu le mail de démission de Mme Hélène Geoffroy, daté du 29/03/2016,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Hélène Geoffroy dans l'unité du CNRS n°8249, à compter du 01/07/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18/04/2016

Le directeur de l'unité
Thomas Prémat

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Jean-François Joanny

DEC160141DRX02

Décision portant nomination de Mme Céline Gracia aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC151291DGDS du 18/12/2015 nommant M. Harald Putzer, directeur de l'unité UMR8261 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à Mme Céline Gracia le 03/02/2012 par SGS Qualitest Industrie ;

Vu l'avis favorable de l'assemblée générale du 13/01/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Céline Gracia, ingénieur d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2016 jusqu'au 27/01/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

Mme Céline Gracia exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Céline Gracia sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/02/2016

Le directeur d'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC160655DR02



Décision portant nomination de Mme Laurence Lavergne aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151574IN2P3 du 20/07/2015 nommant M. Gregorio Bernardi, directeur de l'unité UMR7585 Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules, délivrée à Mme Laurence Lavergne le 15/06/2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 16/11/2015,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Laurence Lavergne, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 01/08/2015 et jusqu'au 08/06/2017, date d'expiration de sa formation.

Article 2 : Missions¹

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Mme Laurence Lavergne exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Lavergne sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/03/2016

Le directeur d'unité
Gregorio Bernardi

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

DEC161117DR04

Décision portant nomination de Mme Anne MORAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Mathis PLAPP directeur de l'unité de recherche n° UMR7643, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Anne MORAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : Mme Anne MORAILLON, IR2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7643, à compter du 25/05/2016.

Mme Anne MORAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Anne MORAILLON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 mai 2016

Le directeur de l'unité
Mathis PLAPP

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161118DR04

Décision portant nomination de Mme Sandrine PERRUCHAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Mathis PLAPP directeur de l'unité de recherche n° UMR7643, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Sandrine PERRUCHAS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : Mme Sandrine PERRUCHAS, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7643, à compter du 25/05/2016.

Mme Sandrine PERRUCHAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sandrine PERRUCHAS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 mai 2016

Le directeur de l'unité
Mathis PLAPP

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161169DR04

Décision portant nomination de M. Jérôme CHARLIAC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Pere ROCA CABARROCAS directeur de l'unité de recherche n° UMR7647, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jérôme CHARLIAC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Jérôme CHARLIAC, T, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7647, à compter du 02/06/2016.

M. Jérôme CHARLIAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérôme CHARLIAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 juin 2016

Le directeur de l'unité
Pere ROCA CABARROCAS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161190DR04

Décision portant nomination de M. Guillaume LAPEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS nommant Monsieur Vincent CASSE directeur de l'unité de recherche n° UMR8539, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que M. Guillaume LAPEYRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Guillaume LAPEYRE, CR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8539, à compter du 02/06/2016.

M. Guillaume LAPEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume LAPEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 juin 2016
Le directeur de l'unité
Vincent CASSE

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161188DR04

Décision portant nomination de M. Laurent FAIRHEAD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS nommant Monsieur Vincent CASSE directeur de l'unité de recherche n° UMR8539, à compter du 01/01/2014 ;

Considérant que M. Laurent FAIRHEAD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Laurent FAIRHEAD, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8539, à compter du 02/06/2016.

M. Laurent FAIRHEAD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent FAIRHEAD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 juin 2016
Le directeur de l'unité
Vincent CASSE

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161352DR04

Décision portant nomination de M. Philippe CHEVALLIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Patrick LE TALLEC directeur de l'unité de recherche n° UMR7649, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Philippe CHEVALLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Philippe CHEVALLIER, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7649, à compter du 17/06/2016.

M. Philippe CHEVALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe CHEVALLIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juin 2016
Le directeur de l'unité
Patrick LE TALLEC

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161263INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Laurent EL KAÏM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7652 intitulée « Laboratoire de Synthèse Organique » (L.S.O)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique (L.S.O) et nommant M. Fabien GAGOSZ, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Fabien GAGOSZ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2016.

II. A compter de cette même date, M. Laurent EL KAÏM, Professeur à l'ENSTA, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2016

Pour le président et par
délégation,
La directrice générale déléguée
à la science
Anne Peyroche

DEC161168DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Luc MONCEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Pere ROCA CABARROCAS directeur de l'unité de recherche n° UMR7647, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Luc MONCEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Jean-Luc MONCEL, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7647, à compter du 02/06/2016.

M. Jean-Luc MONCEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Luc MONCEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 juin 2016

Le directeur de l'unité
Pere ROCA CABARROCAS

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161105DR04

Décision portant nomination de M. Jean-Marc SINTES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur François HACHE directeur de l'unité de recherche n° UMR7645, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Jean-Marc SINTES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Jean-Marc SINTES, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7645, à compter du 23/05/2016.

M. Jean-Marc SINTES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Marc SINTES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 mai 2016
Le directeur de l'unité
François HACHE

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161213DR04

Décision portant nomination de M. Laurent ENNELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Patrick AUDEBERT directeur de l'unité de recherche n° UMR7605, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Laurent ENNELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

Article 1 : M. Laurent ENNELIN, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7605, à compter du 06/06/2016.

M. Laurent ENNELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent ENNELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 juin 2016
Le directeur de l'unité
Patrick AUDEBERT

Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Ecole Polytechnique,
Le directeur général
Yves DEMAY



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC161359INC

Décision portant nomination de M. Fabrizio PARISELLI aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC131039DAJ du 2 avril 2013 portant cessation de fonctions et nomination de M. Dominique Massiot aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique et nommant Mme Anne-Christine Macherey directrice de cette unité ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'études CNRS, est nommé sous-directeur de l'unité propre de service susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur de l'institut de chimie
Dominique MASSIOT

DEC160845
INP

Décision portant nomination de M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

**LE
PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 07 avril 2016 ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE

: Article

1^{er}

Du 15 mai 2016 au 31 décembre 2016, M. David Schmool, professeur des universités à l'Université de Perpignan, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8635, en remplacement de M. Pierre Galtier, appelé à d'autres fonctions.

Article

2

La présente décision sera publiée au Bulletin

officiel du CNRS. Fait à Paris, le 23 juin 2016

Pour le président et par délégation
la directrice générale déléguée à la
science

Anne
Peyroche

DEC160839INP

Décision portant maintien de M. Pierre Galtier aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8635 intitulée « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » ;

Vu la décision DEC152023INP en date du 13 octobre 2015 maintenant Monsieur Pierre Galtier, aux fonctions de directeur par intérim du « Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC) » pour la période du 01 septembre 2015 au 31 décembre 2015 ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Du 1^{er} janvier 2016 au 14 mai 2016, M. Pierre Galtier, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC161280INSU

Décision portant nomination de Monsieur Nadir AMAROUCHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service UPS855 intitulée Division technique de l'INSU (DT INSU).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service n°855 intitulée Division technique de l'INSU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2016, Monsieur Nadir AMAROUCHE, Ingénieur de recherche hors-classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service n°855.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



DEC161184INP

Décision portant nomination de M. Jérôme Tignon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8551 intitulée Laboratoire Pierre Aigrain (LPA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n°DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8551, intitulée « Laboratoire Pierre Aigrain », et nommant M. Jean-Marc Berroir directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jérôme Tignon, Professeur à l'UPMC, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR8551 Laboratoire Pierre Aigrain (LPA), à compter du 1^{er} septembre 2016, en remplacement de M. Jean-Marc Berroir appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/06/2016

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC161211DCIF

Décision portant nomination de Madame Catherine FAUCHET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC161210DCIF du 6 juin 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Sylvère BOLNET, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS

VU, la lettre du 31 mai 2016, réf. RH-1B/2016/05/9547, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Catherine FAUCHET, inspectrice divisionnaire classe normale, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Catherine FAUCHET, inspectrice divisionnaire classe normale, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » à compter du 15 juillet 2016 en remplacement de Monsieur Sylvère BOLNET.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juin 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161101INSB

Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par Mme RECHENMANN Catherine.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC143317INSB du 19 janvier 2015 nommant Mme RECHENMANN Catherine, chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2016, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut des Sciences Biologiques, exercées par Mme RECHENMANN Catherine, auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR5).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 8 JUIN 2016


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC161210DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Sylvère BOLNET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC132062DCIF du 1^{er} juillet 2013 portant nomination de Monsieur Sylvère BOLNET, Agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Sylvère BOLNET, Inspecteur divisionnaire hors classe, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Ouest & Nord » à compter du 15 juillet 2016.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 juin 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC132638DR06

Décision portant nomination de M. Patrick Guillaume aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte internationale n°2958 intitulée Georgia Tech-CNRS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°2958 intitulée Georgia Tech-CNRS et nommant M. Abdallah Ougazzaden en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 25/08/2014 ;

Considérant que M. Patrick Guillaume a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'université les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick Guillaume, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°2958 intitulée Georgia Tech-CNRS, à compter du 01/09/2014

M. Patrick Guillaume exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick Guillaume est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait àMetz....., le28/11/2014.....

Le directeur de l'unité
Abdallah Ougazzaden

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de Georgia Tech Lorraine
Yves Berthelot

DEC161212INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Guenancia, directeur adjoint, et nomination de M. Vincent Chambarlhac aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée Centre Georges Chevrier (C.G.C.)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133017DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7366 intitulée Centre Georges Chevrier. (C.G.C.) et nommant M. Bertrand Tillier directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Vincent Chambarlhac, maître de conférences à l'Université de Bourgogne, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 30 juin au 31 décembre 2016, en remplacement de M. Pierre Guenancia, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Pour le président et par
déléga



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160882DR06

Décision portant nomination de M. Ludovic Bruneau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences et nommant M. Pascal Neige en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **5 février 2016** ;

Considérant que M. **Ludovic Bruneau** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Bourgogne du 7 avril 2015 au 25 juin 2015 (5 journées) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic Bruneau, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences, à compter du **5 février 2016**

M. Ludovic Bruneau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention,

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

M. Ludovic Bruneau est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 5 février 2016

Le directeur de l'Unité
Pascal Neige

L'agent
Ludovic Bruneau

Le directeur de l'UFR

Visa de la déléguée
régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Le Président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

DEC161284DIST

Décision portant nomination de Mme Dominique WOLF aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée Inist

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC160628DIST en date du 16 mars 2016 portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Inist ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Dominique Wolf, Conservateur général des bibliothèques, est nommée directrice de l'unité propre de service intitulée Inist UPS76 à compter du 1^{er} juin 2016 et pour la durée fixée dans la décision DEC160628DIST portant prolongation de l'unité UPS76.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160365dr08

Décision portant nomination de M. Yves ROLLAND, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7324, intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Société » - CITERES, dont le directeur est M. Patrice MELE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yves ROLLAND, Technicien, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7324 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 29 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Patrice MELE

DEC161249INC

Portant nomination de Monsieur Frédéric LEROUX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 7509 intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7509 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et nommant Mme Françoise Colobert, directrice de cette unité ;

Vu la décision n°160019INC du 18 février 2016 portant nomination de Monsieur Frédéric LEROUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7509 intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire » ;

Vu l'accord de l'université de Strasbourg ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric LEROUX, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC160787DR11

Décision portant nomination de M. Gilles BOUTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP et nommant M. Yannick CHAMPION en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 avril 2016 ;

Considérant que M. Gilles BOUTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, 1^{er} module du 9 au 11/03/1998 et le 2^{ème} module du 30/03 au 1^{er}/04/1998,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Gilles BOUTET, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP à compter du 5 avril 2016.

M. Gilles BOUTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles BOUTET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 5 avril 2016

Le directeur de l'unité

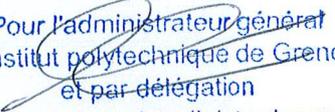
Visa du délégué régional du CNRS


Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement Grenoble INP


Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

DEC160784DR11

Décision portant nomination de M. Laurent ARTAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP et nommant M. Yannick CHAMPION en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 avril 2016 ;

Considérant que M. Laurent ARTAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, 1^{er} module du 13 au 15/11/2007 et le 2^{ème} module du 11 au 13/12/2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent ARTAUD, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP à compter du 5 avril 2016

M. Laurent ARTAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent ARTAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 5 avril 2016

Le directeur de l'unité

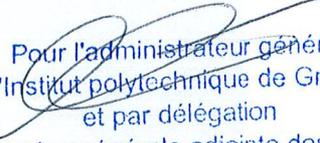

Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement Grenoble INP


Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

DEC160210DR11

Décision portant nomination de M. Grégory TESTE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC150309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE et nommant M. Jean-Luc JAFFREZZO en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17 décembre 2015 ;

Considérant que M. Grégory TESTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 14 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Grégory TESTE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE à compter du 1^{er} juin 2015.

M. Grégory TESTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

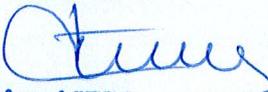
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Grégory TESTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 4 février 2016

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Le directeur de l'unité
Jean-Luc JAFFREZO


JEAN-LUC JAFFREZO
DIRECTEUR DU LGGE

Visa du délégué régional du CNRS

*Pour le Président
par délégation*

Le Directeur Général des Services
Joris BENELE

Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes



DEC160209DR11

Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte 5183 intitulée LGGE et nommant M. Jean-Luc JAFFREZZO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 17 décembre 2015 ;

Considérant que M. Nicolas CAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et six modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas CAILLON, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5183 intitulée LGGE à compter du 01/06/2014.

M. Nicolas CAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CAILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 4 février 2016

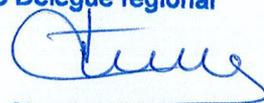
Le directeur de l'unité
Jean-Luc JAFFREZO



JEAN-LUC JAFFREZO
DIRECTEUR DU LGGE

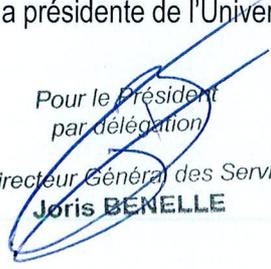
Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes



Pour le Président
par délégation
Le Directeur Général des Services
Joris BENELLE

DEC161141DR11

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marine LIOTAUD, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'UPR 2940 intitulée Institut NEEL

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141956DR11 du 21 juillet 2014 portant nomination de Mme Marine LIOTAUD aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Marine LIOTAUD dans l'unité du CNRS n° 2940, intitulée Institut NEEL, à compter du 1^{er} juillet 2016

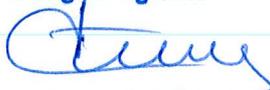
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 31 mai 2016

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE


Etienne BUSTARRET
Directeur
Institut NEEL
CNRS

DEC160788DR11

Décision portant nomination de Mme Christèle POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP et nommant M. Yannick CHAMPION en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 avril 2016;

Considérant que Mme Christèle POGGI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, et 13/06/2014 et 10 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christèle POGGI, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP à compter du 5 avril 2016

M. Mme Christèle POGGI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Christèle POGGI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 5 avril 2016

Le directeur de l'unité

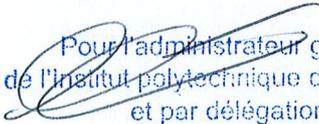

Yannick CHAMPION
Directeur du Laboratoire SIMaP

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement Grenoble INP


Pour l'administrateur général
de l'Institut polytechnique de Grenoble
et par délégation
La directrice générale adjointe des services
Sylvie ROLLAND

DEC161033DR12

Décision portant nomination de Mme Corinne RENCUREL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151309GGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) et nommant M. François QUANTIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 7304¹ en date du 4 mars 2016 ;

Considérant que Mme Corinne RENCUREL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Corinne RENCUREL, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR 3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), à compter du 1^{er} mai 2016.

Mme Corinne RENCUREL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention,

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Mme Corinne RENCUREL est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 mai 2016

Le directeur de l'unité

M. François QUANTIN

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND

DEC161354INS2I

Décision portant nomination de M. Frédéric BECHET aux fonctions de directeur et de M. Patrice BELLOT aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille et nommant M. Jean-Claude HENNET, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC152053INS2I en date du 1^{er} octobre 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric BECHET aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric BECHET, professeur des universités à Aix Marseille Université est nommé directeur de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et

Interactions d'Aix-Marseille pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3513.

Article 2

M. Patrice BELLOT, professeur des universités à Aix Marseille Université est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche FR3513 intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille pour la durée fixée dans la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3513.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2016

à la science

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée

Anne Peyroche

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention

N° BO du CNRS : DEC161134DR14

Madame Anne BIBONNE, AI (agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommée à compter du 14 avril 2016.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Madame Fabienne Pituelle-Bernière, Directrice de l'UMR 5547 - CBD, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 5, 6, 7 avril 2016 et les 11, 12 et 13 avril 2016**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 27 mai 2016

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS		

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention

N° BO du CNRS : DEC161135DR14

Monsieur Bertrand GRIFFE, AI (agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommé à compter du 14 avril 2016.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Didier Trouche, Directeur de la FR 3743 - CBI, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 5, 6, 7 avril 2016 et les 11, 12 et 13 avril 2016**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 8

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 27 mai 2016

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS		

DEC161238INSHS

Décision portant nomination de Mme Marie-Gabrielle SURAUD aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Etude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP) et nommant M. Vincent Simoulin directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

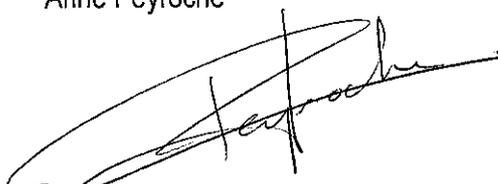
Mme Marie-Gabrielle Suraud, Professeur à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2016 et pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité n°5044.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00
F. 01 44 96 53 90



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Délégation Régionale
Midi-Pyrénées, Limousin

Réf. Acte :

Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Mademoiselle CASSANT-SOURDY Stéphanie, Adjoint-Technique Recherche et Formation 1^{ère} classe

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Nomination et positionnement

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 5 avril 2016.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité du Docteur Jean-Jacques FOURNIE, Directeur du Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 12 mai 2016 et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,

- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associé(e) à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur INSERM U1037-CRCT ONCOPOLE, Equipe 6, Bâtiment B, 3^{ème} étage, Laboratoire de Biochimie

Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention (s'il existe), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

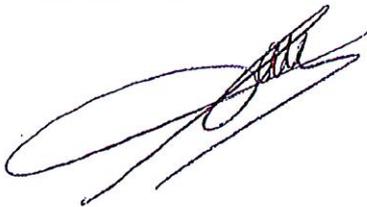
A Toulouse, le 12 mai 2016.

Visa du directeur de la structure

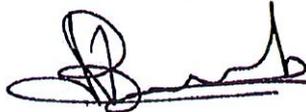
Jean-Jacques FOURNIÉ
Directeur UMR1037



Signature de l'assistant de prévention



Signature du Délégué régional Inserm



Signature du Président Université

Le Président
Professeur Jean-Pierre VINEL

Signature du Délégué régional du CNRS



DEC160894DR14

Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention

- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire d'application du 8 août 2011, du Ministère de la Fonction Publique ;
- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
- Vu, le décret n° 84-1120 du 14 décembre 1984 relatif à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu La décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant création de l'UMR 5314 intitulée TSE-Recherche, dont le Directeur est Monsieur Jean-Marie LOZACHMEUR ;

Article 1 : Madame Sylvie BILLOUT (Agent INRA) est nommée Assistant de Prévention dans l'unité UMR 5314 – TSE Recherche, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la durée du mandat du directeur. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction. Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

Article 2 : L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

Article 3 :

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
 - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
 - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité,
 - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité ou du secteur d'affectation,
 - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du secteur d'affectation aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
 - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
 - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
 - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
 - assister le directeur d'unité dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
 - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
 - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

Article 4 : Elle a suivi une formation initiale les 30 et 31 mars 2015 puis les 8 et 9 avril 2015.

Article 5 : Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

Article 6 : L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

Article 7 :

Pour l'INRA, le Directeur des Services d'Appui est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 31 mars 2016

Le Directeur de l'unité

La Présidente de l'INRA

Le Délégué Régional du CNRS

DEC161398INC

Décision portant nomination de M. Michel Ménétrier aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche (UPR9048) intitulée "Institut de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)"

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC131039DAJ du 2 avril 2013 portant nomination de M. Dominique Massiot aux fonctions de directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée "Institut de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)";

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel Ménétrier, ingénieur de recherche CNRS, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche intitulée "Institut de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)" n° UPR9048 à compter du 2 mai 2016 pour la durée fixée dans la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur de l'institut de chimie
Dominique MASSIOT



DEC161058DR15

Décision portant nomination de M. Emmanuel MELLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN) et nommant M. Erwan BEZARD en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5293¹ en janvier 2016 ;

Considérant que M. Emmanuel MELLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel MELLET, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5293 intitulée Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN), à compter du 1^{er} janvier 2016.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



M. Emmanuel MELLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel MELLET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 mai 2016

Le directeur de l'unité
Erwan BEZARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

DEC161125INSU

Décision portant nomination de Madame Valentine Wakelam aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée « Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux » (LAB).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de M. Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux ;

Vu l'accord de la tutelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2016, Madame Valentine Wakelam, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5804 jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
La Directrice Générale Déléguée à la Science
Anne PEYROCHE



DEC161240INSHS

Décision portant nomination de M. Ronan Hervouet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2016 renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5116 intitulée Centre Emile Durkheim et nommant M. Andrew Smith directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

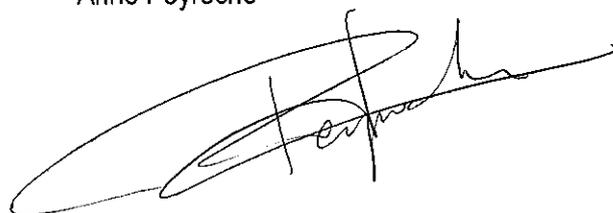
M. Ronan Hervouet, Maître de conférence à l'Université de Bordeaux, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} août 2016 et pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité n°5116.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC161339DR17

Décision portant nomination de Mme Louise-Anne Cariou aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 08 décembre 2004 portant création et organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Louise-Anne Cariou, ingénieure d'études de 2^e classe, est nommée chargée de mission auprès de la Déléguée régionale de la circonscription Bretagne - Pays de la Loire, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet d'assister et d'apporter un soutien à l'ingénieur régional de prévention et de sécurité dans la mise en œuvre de certaines règles de prévention et de la sécurité au travail, au sein de la circonscription.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Louise-Anne Cariou demeure affectée à l'Institut des sciences chimiques de Rennes (Campus de Beaulieu).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, Mme Louise-Anne Cariou, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne - Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2016

Le Président

Alain Fuchs

DEC160945DAJ

Décision portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC133069DAJ du 6 novembre 2013 portant nomination de Mme Béatrice Saint Cricq aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Brigitte Papin est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 13 juin 2016.

Art. 2. – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Béatrice Saint Cricq, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **10 JUIN 2016**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC161548DIST

Décision portant nomination de M. Kenneth TAKEDA aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100176DAJ portant création et organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Kenneth TAKEDA, DR1, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet la métrique des publications scientifiques : analyse et exploitation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Kenneth TAKEDA demeure affecté au Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie à ILLKIRCH (67401).

Article 2

Du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016 M. Kenneth TAKEDA, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC161055DAJ

Décision portant nomination de Mme Sandra Laugier aux fonctions de chargée de mission auprès du Président du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales ;

Vu la décision DEC122119DAJ du 20 juillet 2012 portant nomination aux fonctions d'adjoints aux directeurs scientifiques référents ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Sandra Laugier, professeure des universités, est nommée aux fonctions de chargée de mission auprès du Président du CNRS pour le renforcement et la coordination des actions du CNRS sur les grandes thématiques d'urgence sociale et la place des sciences dans la société.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2016


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160390DAJ

Décision portant nomination de M. Philippe Bertrand aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Philippe Bertrand, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU en charge du suivi des dossiers relatifs à la mise en place des nouvelles infrastructures marines (IR I-LI-CO, pôle de données et services Océan), à compter du 1^{er} mars 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160407DAJ

Décision portant nomination de M. Martin GIARD aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Martin GIARD, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU en charge du suivi des affaires spatiales et des unités relevant du domaine « Astronomie-Astrophysique », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161139DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Denis-Didier Rousseau aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC105345INSU du 19 janvier 2011 portant nomination de M. Denis-Didier aux fonctions de délégué scientifique de l'INSU ;

Vu le courrier de la Directrice de l'INSU en date du 24 mai 2016 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 26 mai 2016, il est mis fin aux fonctions de M. Denis-Didier Rousseau, délégué scientifique de l'INSU en charge du suivi des activités relatives aux affaires polaires.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161163DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Fabrice Boudjaaba aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC152870INSHS du 12 janvier 2016 portant nomination de M. Fabrice Boudjaaba en qualité de chargé de mission ;

Sur proposition du directeur de l'INSHS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juin 2016, il est mis fin aux fonctions de M. Fabrice Boudjaaba, chargé de mission auprès du directeur de l'INSHS, en charge du suivi des laboratoires, des personnels et des travaux de la section 33.

Art. 2. – A compter du 1^{er} juin 2016, M. Fabrice Boudjaaba est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSHS, en charge du suivi des unités et des chercheurs de la section 33, du suivi des unités d'histoire et des chercheurs de la section 32, de la représentation de l'INSHS à la Mission pour l'Interdisciplinarité, et du suivi des TGIR SHS, HumNum et Progedo.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161205DAJ

Décision portant nomination de Mme Maryvonne Gérin aux fonctions de déléguée scientifique de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Maryvonne Gérin, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique « Infrastructures » de l'INSU, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161254INSMI

Décision portant nomination de Mme Mathilde Mougeot aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n°10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mathilde Mougeot, Maître de Conférences, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences Mathématique et de leurs interactions, du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la Valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Mathilde Mougeot demeure affectée à l'UMR7599 dirigée par Francis Comets.

Article 2

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017, Mme Mathilde Mougeot, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC161307DAJ

Décision portant nomination de Mme Adeline Nazarenko aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Adeline Nazarenko, professeure des universités, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INS2I en charge du domaine « Informatique, théorie et applications », à compter du 1^{er} juillet 2016, en remplacement de M. Jean Mairesse, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161308DAJ

Décision portant nomination de M. Jean Mairesse aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur la proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Jean Mairesse, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint de l'INS2I, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 juin 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161320DR02

Décision portant délégation de signature à Monsieur Raphael Elie, directeur de l'UMR7083 GULLIVER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUE(E) REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7083, intitulée Gulliver, dont le directeur est Elie RAPHAEL ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'UMR7083 intitulée GULLIVER à la délégation paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elie RAPHAEL, directeur de l'UMR7083, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elie RAPHAEL, délégation de signature est donnée à Solange ROGUE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2016

La déléguée régionale
Christine d'Argouges



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161546DR02

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Römer, directeur de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : Langues, archéologie, cultures par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7192, intitulée Proche-Orient, Caucase : Langues, archéologie, cultures, dont le directeur est M. Thomas Römer ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR7192, intitulée Proche-Orient, Caucase : Langues, archéologie, cultures à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Römer, directeur de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Römer, délégation de signature est donnée à M. Dominique Charpin, Professeur (Collège de France), M. Lionel Marti, Chargé de Recherche, M. Christophe Nicolle, Chargé de Recherche et Nathalie Cazaubon, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2016

La déléguée régionale

Christine d'Argouges



DEC161060DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIERE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC161059DAJ portant nomination de M. Bertrand Minault aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à M. M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional, et de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional, de M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint au délégué régional, et de Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, délégation est donnée à M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines et à Mme Annabelle Alvès, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires

du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Minault, délégué régional, de M. Jean-Jacques Guilleminot, adjoint au délégué régional, de Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, et de M. Laurent Beauchet, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Lucette Vayn, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2016

Alain Fuchs

DEC161259DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves MECHULAM*, directeur de l'unité *UMR7654* intitulée *Laboratoire de biochimie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Laboratoire de biochimie », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152699DR04 du 01/01/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU

DEC161128DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Véronique Debisschop, déléguée régional de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1^{er} octobre 2002 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 portant fin de fonctions et nomination de la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud – Mme Véronique Debisschop ;

Vu le projet de compromis de vente conclu entre Monsieur Alexandre, Jean-Marie, Michel Levy, Madame Wei Fan et le CNRS relatif à la vente d'un appartement (F3) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le compromis de vente conclu entre Monsieur Alexandre, Jean-Marie, Michel Levy, Madame Wei Fan et le CNRS relatif à la vente d'un appartement (F3) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, responsable du service des affaires générales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le compromis de vente susvisé.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161260DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7654 intitulée Laboratoire de biochimie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Laboratoire de biochimie », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre PLATEAU, délégation est donnée à Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} juin 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Yves MECHULAM

Monsieur Pierre PLATEAU

Monsieur Alexis GAUTREAU

DEC161160DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Pérignon, directeur de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142120DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), dont le directeur est M. Christophe Pérignon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Pérignon, directeur de l'unité UMR2959, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Pérignon, délégation de signature est donnée à M Mohammed Abdellaoui, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juillet 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 mai 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161479DR05

Décision portant délégation de signature à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC, dont le directeur est David Schmool ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Schmool, directeur par intérim de l'unité UMR8635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Schmool, délégation de signature est donnée à Mme Danièle Aupetit-Ochin, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151110DR05 du 20 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 juin 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161483DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Danièle Aupetit-Ochin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8635 intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée - GEMAC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8635, intitulée Groupe d'Étude de la Matière Condensée – GEMAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Danièle Aupetit-Ochin, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision DEC151111DR05 du 20 avril 2015 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 24 juin 2016

Le directeur d'unité
David SCHMOOL

DEC152572DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Camet, directrice par intérim de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

Vu la décision DEC160221INSHS du 22 février 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet aux fonctions de directrice par intérim de portant création de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvie Camet**, directrice par intérim de l'unité USR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvie Camet, délégation de signature est donnée à **Mme Aline Marchetti**, ingénieure d'étude à l'Université de Lorraine, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142257DR06 du 1^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er mars 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC161147DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Bigand directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement dont le directeur est M. Emmanuel Bigand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Bigand directeur de l'unité UMR5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Emmanuel Bigand, délégation de signature est donnée à **Annie VINTER**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à **Bénédicte Poulin-Charronnat**, chargée de recherche au CNRS, **Corinne Martin**, Technicienne CNRS, et à **Sandrine Pinson**, Adjoint Technique à l'Université de Bourgogne, à et, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152527DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 25 avril 2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC161148DR06

Décision portant délégation de signature à Annie Vinter, Bénédicte Poulin-Charronnat, Corinne Martin et Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR5022, intitulée Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement, dont le directeur est Emmanuel Bigand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Annie Vinter**, Professeur à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter, délégation est donnée à **Bénédicte Poulin-Charronnat**, Chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter et de Bénédicte Poulin-Charronnat, délégation est donnée à **Corinne Martin**, Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Annie Vinter, Bénédicte Poulin-Charronnat, et de Corinne Martin, délégation est donnée à **Sandrine Pinson**, Adjoint technique à l'Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 25 avril 2016

Le directeur d'unité

Emmanuel Bigand

DEC161149DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 janvier 2015 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Dominik Schaniel**, directeur de l'unité de l'UMR7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik Schaniel, délégation de signature est donnée à M. **Paul Allé**, Ingénieur de Recherche au CNRS et à **Anne Clause**, Technicienne au CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC160118DR06 du 1^{er} février donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2016

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC161150DR06

Décision portant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Paul Allé**, Ingénieur CNRS à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul Allé, délégation est donnée à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2016

Le directeur d'unité

Schaniel

Dominik

DEC161246DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologies (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche [UMR6174] intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, directeur par intérim de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département
Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département
DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du
département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, directeur de la
centrale de technologie
Mimento ;

Article 4

La décision n°DEC152530DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC161247DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) au titre de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche [UMR6174] intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux** directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera et de M. Frédéric Cherioux, délégation est également donnée aux fins mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision aux

directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité et **dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département
Energie ;
- à **M. Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Temps-Fréquence ;
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directrice du département
DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département
Mec'Appli ;
- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du
département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, directeur du
département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, directeur de la
centrale de technologie
Mimento ;

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} juin 2016

Le directeur d'unité par intérim
Laurent Larger

DEC161350DR07

Décision donnant délégation de signature ponctuelle au sein de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique, dont le directeur est Joël VAN BAELEN ;

Vu la décision DEC141891DR07 du 01 juillet 2014 portant délégation de signature à M. Joël BAN BAELEN, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En l'absence de M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'UMR6016 et de M. Alfons Schwarzenboeck, Directeur adjoint, délégation de signature ponctuelle est donnée à Frédéric SZCZAP, Maître de conférence, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er} de la décision DEC141891DR07 du 01 juillet 2014 susvisée, pour la période du 21 juin 2016 au 07 juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 juin 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC161278DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160224DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5220, intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, dont le directeur est M. Olivier BEUF ;

Vu la décision DEC160224DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier BEUF, directeur de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160224DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BEUF, délégation de signature est donnée à M. Rémy PROST, Professeur, et à Mme Sandrine VIGNON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juin 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC161182DR07

Décision portant délégation de signature à M. Olivier PIVA, directeur de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5246, intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES, dont le directeur est M. Olivier PIVA ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier PIVA, directeur de l'unité UMR5246, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PIVA, délégation de signature est donnée à M. Christophe MARQUETTE, Directeur de recherche, Mme Sybil CARABOEUF, Ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150809DR07 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC161665dr08

Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

Vu la décision n°DEC161291INSHS du 24 juin 2016 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160358dr08 du 15 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} juillet 2016.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC161541dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502 intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2502, intitulée « Contrôle des Décollements » - CoDE, dont le directeur est M. Azeddine KOURTA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azeddine KOURTA, directeur de l'unité GDR2502, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azeddine KOURTA, délégation de signature est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150536dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} avril 2016.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161507dr08

Décision portant délégation de signature à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR7247, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de Recherche, à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études, et à Mme Marie BRICHET, Ingénieure d'études à l'INRA et « Responsable de la mutualisation des fonctions d'appui », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160249dr08 du 09 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2016

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Eric BUFFENOIR

DEC160801DR14

Décision portant délégation de signature à M. André-Luc Beylot directeur du GDR725 intitulé Réseaux et Systèmes Distribués, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC15307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement du GDR725, intitulé Réseaux et Systèmes Distribués (RSD), dont le directeur est M. André-Luc Beylot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André-Luc Beylot, directeur du GDR725, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André-Luc Beylot déléguation de signature est donnée à Mme Clémentine Roger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette déléguation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160802DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Clémentine Roger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR725 intitulé Réseaux et Systèmes Distribués

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC15307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement du GDR725, intitulé Réseaux et Systèmes Distribués (RSD), dont le directeur est M. André-Luc Beylot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Clémentine Roger, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité

M. André-Luc Beylot

DEC160798DR14

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Savy directeur du GDR3476 intitulé Statistiques et Santé, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement du GDR3476, intitulé Statistiques et Santé, dont le directeur est M. Nicolas Savy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Savy, directeur du GDR3476, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil

fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Savy délégation de signature est donnée à Mme Cécile Chouquet, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 mars 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160799DR14

Décision portant délégation de signature à **Mme Cécile Chouquet** pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du **GDR3476** intitulée **Statistiques et Santé**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision **DEC151307DGDS** du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement du **GDR3476**, intitulé **Statistiques et Santé**, dont le directeur est **M. Nicolas Savy** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Cécile Chouquet, MC**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité

M. Nicolas Savy

DEC160574DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Martine Meireles-Masbernat, directrice de la FR3089 intitulée Fédération fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de FR3089, intitulée Fédération fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts (FERMAT), dont la directrice est Mme Martine Meireles-Masbernat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine Meireles-Masbernat, directrice de la FR3089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme [Martine Meireles-Masbernat](#), délégation de signature est donnée à M. [Christophe Ténailleau](#), MC, et à Mme [Patricia Uliana](#), IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160575DR14

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Ténailleau et à Mme Patricia Uliana pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3089 intitulée Fédération fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de FR3089, intitulée Fédération fluides, énergie, réacteurs, matériaux et transferts (FERMAT), dont la directrice est Mme Martine Meireles-Masbernat ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Ténailleau, MC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Ténailleau délégation est donnée à Mme Patricia Uliana, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le

La directrice d'unité

Mme Martine Meireles-Masbernat

DEC161114DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre De Mey, à Mme Isabelle Dadou, à M. Philippe Maisongrande et à Mme Nadine Lacroux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS) ;

Vu la décision DEC160274INSU du 25 avril 2016 portant nomination de M. Alexandre Ganachaud directeur par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre De Mey, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey, délégation est donnée à Mme Isabelle Dadou, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey et de Mme Isabelle Dadou, délégation est donnée à M. Philippe Maisongrande, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre De Mey, de Mme Isabelle Dadou et de M. Philippe Maisongrande, délégation est donnée à Mme Nadine Lacroux, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité par intérim

M. Alexandre Ganachaud

DEC161113DR14

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre Ganachaud, directeur de l'UMR5566 intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5566, intitulée Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS) ;

Vu la décision DEC160274INSU du 25 avril 2016 portant nomination de M. Alexandre Ganachaud directeur par intérim de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre Ganachaud, directeur par intérim de l'UMR5566, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre Ganachaud délégation de signature est donnée à M. Pierre De Mey, DR2, à Mme Isabelle Dadou, Pr, à M. Philippe Maisongrande, CR, et à Mme Nadine Lacroux, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 mai 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160878DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Claire De Mazancourt pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3762 intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du GDR3762, intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), dont le directeur est M. Michel Loreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire De Mazancourt, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité

M. Michel Loreau

DEC160877DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michel Loreau, directeur du GDR3762 intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du GDR3762, intitulé Théorie et Modélisation de la Biodiversité (TheoMoDive), dont le directeur est M. Michel Loreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Loreau, directeur du GDR3762, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique,

nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Loreau délégation de signature est donnée à Mme Claire De Mazancourt, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 avril 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160874DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Miroux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3766 intitulé ChasséoLab

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du GDR3766, intitulé ChasséoLab, dont la directrice est Mme Vanessa Léa ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Miroux, IEHC, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La directrice d'unité

Mme Vanessa Léa

DEC160873DR14

Décision portant délégation de signature à Mme **Vanessa Léa**, directrice du **GDR3766** intitulé **ChasséoLab**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création du **GDR3766**, intitulé **ChasséoLab**, dont la directrice est Mme **Vanessa Léa** ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Vanessa Léa**, directeur du **GDR3766**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil

fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme [Vanessa Léa](#) délégation de signature est donnée à [M. Philippe Miroux](#), IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 avril 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC161003DR15

Décision portant délégation de signature à M. Andrew SMITH, directeur de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, dont le directeur est M. Andrew Smith ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Andrew Smith, directeur de l'UMR5116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrew Smith, délégation de signature est donnée à M. Ronan HERVOUET, directeur adjoint et Mme Dominique NGUYEN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 avril 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC161465DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu le projet d'accord-cadre de collaboration de recherche conclu entre Suez Environnement, l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université Polytechnique de Bordeaux, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et le CNRS ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord-cadre de collaboration de recherche conclu entre Suez Environnement, l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université Polytechnique de Bordeaux, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et le CNRS.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 juin 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161004DR15

Décision portant délégation de signature à M. Ronan HERVOUET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5116 intitulée Centre Emile Durkheim, dont le directeur est M. Andrew Smith ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ronan HERVOUET, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ronan HERVOUET délégation est donnée à Mme Dominique NGUYEN, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 29 avril 2016

Le directeur d'unité
Andrew SMITH

DEC161129DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne dont le directeur est Christian Le Bart ;

Vu la décision DEC160975INSHS du 24 mai 2016 portant cessation de fonctions de M. Christian Le Bart, directeur, et nomination de M. Nicolas Thély aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Thély, directeur de l'unité USR3549, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Thély, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 mai 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC161130DR17

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Thély pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne dont le directeur est Christian Le Bart ;

Vu la décision DEC160975INSHS du 24 mai 2016 portant cessation de fonctions de M. Christian Le Bart, directeur, et nomination de M. Nicolas Thély aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ganzetti-Gemin, ingénieure d'études de 2^e classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 mai 2016

Le directeur d'unité

Nicolas THELY

DEC161449DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jean François PAUWELS, administrateur provisoire de l'unité FRE3723 Laboratoire de mécanique de Lille (LML) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision N°DEC151663INSIS du 29/09/2015 approuvant la création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille », dont le directeur par intérim est M. JF PAUWELS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean François PAUWELS, administrateur provisoire de l'unité FRE3723 Laboratoire de mécanique de Lille (LML), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150458DR18 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Par conséquent, cette délégation de signature prendra automatiquement fin au 1^{er}/10/2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14/06/16

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160946DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Papin, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC151980DR20 du 9 septembre 2015 portant nomination de M. Alexandre Bobet aux fonctions de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision DEC160945DAJ portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions de déléguée régionale par intérim ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Papin, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à

concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

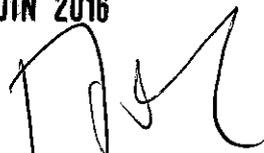
Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte Papin, déléguée régionale par intérim, délégation est donnée à M. Alexandre Bobet, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3 - La décision DEC140821DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à la délégation Côte d'Azur est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

10 JUIN 2016



Alain Fuchs

DEC161345DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de prestations de services d'assistance et de conseil en propriété industrielle pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat ainsi que pour ses besoins propres ;
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés subséquents ayant pour objet la fourniture de prestations de services d'assistance et de conseil en propriété industrielle pour les besoins propres du CNRS ;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements usagers de la centrale pour la fourniture de prestations de services d'assistance et de conseil en propriété industrielle.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 JUIN 2016**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160630DAJ

Décision donnant délégation de pouvoir à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

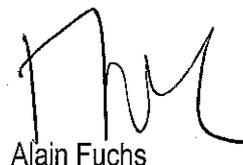
DECIDE :

Art. 1er – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer :

- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de prestations de service d'assurance « assistance rapatriement » et pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat et pour ses besoins propres ;
- tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés subséquents, pour les besoins propres du CNRS, ayant pour objet la fourniture de prestations de service d'assurance « assistance rapatriement » pour lequel le CNRS agit en tant que centrale d'achat ;
- tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements usagers de la centrale pour la fourniture de prestations de service d'assurance « assistance rapatriement ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2016



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC161248DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Srinivas Kaveri, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas Kaveri aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à New-Delhi ;

Vu le projet d'*Agreement of Cooperation* conclu entre Telecom Bretagne, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Université de Bretagne Sud (UBS), l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne), l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest, l'*Indian Institute of Technology Delhi* (IITD) et le CNRS ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Srinivas Kaveri, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'*Agreement of Cooperation* conclu entre Telecom Bretagne, l'UBO, l'UBS, l'ENSTA Bretagne, l'ENIB, l'IITD et le CNRS .

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 juin 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC150840INSU

Décision portant création de l'unité mixte de service UMS3721 intitulée Observatoire de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de la directrice de l'institut National des Sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3721 intitulée Observatoire de Lyon est créée à compter du 1^{er} avril 2015 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

Délégation : 07 - Rhône Auvergne

Etablissements partenaires : Université de Lyon 1, ENS Lyon

Sections d'évaluation : 17-18-29

Article 2 : Nomination

Mme Isabelle Daniel, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1 et M. Bruno Guiderdoni, Directeur de Recherche au CNRS, sont nommés respectivement directrice et directeur adjoint de cette unité mixte de service à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC160921INEE

Décision portant création de l'unité mixte de recherche n°9000 intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut écologie et environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, à compter du 15 juin 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019, l'unité mixte de recherche n°9000 intitulée « Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS) » :

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : AgroParisTech, Cirad, Irstea

Institut : Institut écologie et environnement (INEE)

Délégation : Languedoc-Roussillon (13)

Sections d'évaluation : 39, 6

Article 2 : Nomination

Mme Christiane Weber, directrice de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommée directrice de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

M. Xavier Augusseau, chercheur au Cirad, M. Eric Barbe, chercheur à l'Irstea, et M. Pierre-Yves Vion, chercheur à AgroParisTech, sont nommés directeurs adjoints de cette unité mixte de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC160925INSHS

Décision modifiant les tutelles de l'UMR l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée *Ambiances, Architectures, Urbanités*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées et notamment de l'UMR n°1563 intitulée *Ambiances architecturales et urbaines* ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment de l'UMR n°1563 ;

Vu la décision DEC151042INSHS du 29 avril 2015 portant changement d'intitulé de l'UMR n°1563 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : tutelles

A compter du 1^{er} avril 2016, les établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 1563 intitulée *Ambiances, Architectures, Urbanités* sont les suivants :

CNRS, ECOLE CENTRALE DE NANTES, ENSA GRENOBLE et ENSA NANTES.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JUIN 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne PEYROCHE



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



Délégation Alsace

DEC161313DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UPR 9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'IBMC UPR 9002 intitulée Architecture et réactivité de l'ARN sont fixés comme suit :

Prestations effectuées :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6561	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie hors analyse (pour 4h) (CNRS)	168.77
6562	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie hors analyse (pour 4h) (autres partenaires externes)	383.56

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
6563	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie avec analyse (pour 4h) (CNRS)	226.34
6564	Utilisation de la plateforme de microcalorimétrie avec analyse (pour 4h) (autres partenaires externes)	514.40

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 15/03/2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 07/06/2016

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS Alsace
et par délégation,
l'Adjointe au Délégué régional,


Christine BRUNEL

DEC161578 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR5004
intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes
(BPMP)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR5004 intitulée Biochimie et Physiologie Moléculaires des Plantes (BPMP) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 juillet 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 30 juin 2016

Pour le président et par
délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

Service d'Analyses Multi-Elémentaires (SAME)

2, Place Viala- Bat: 7
34060 MONTPELLIER

Tél : +33 4 99 61 25 72



TARIFICATION de la Plateforme SAME (Service d'Analyses Multi-Elémentaires)

Les prix s'entendent H.T

PRESENTATION DES PRESTATIONS

reference	designation	Tarif public	Tarif privé
AAA-111	prestation complète	5€ par échantillon	10€ par échantillon
Préparation des échantillons (minéralisation par microonde SpeedWave 2), les mesures au MP-AES et l'émission d'un rapport sous forme de tableau excel			

reference	designation	Tarif public	Tarif privé
BBB-222	accompagnement utilisation	2€ par échantillon	4€ par échantillon
La formation de l'utilisateur pour la préparation de ses échantillons, l'utilisation du MP-AES et une assistance pour la manipulation des résultats. L'objectif étant que l'utilisateur devienne autonome			

reference	designation	Tarif public	Tarif privé
CCC-333	Mise à disposition des équipements	1€ par échantillon	2€ par échantillon
Mise à disposition de l'ensemble de l'appareillage, pour utilisateur préalablement formé et autonome			

responsable scientifique	Stephane MARI	stephane.mari@supagro.inra.fr
responsable technique	Sandrine CHAY	sandrine.chay@supagro.inra.fr
gestion	Cyril DUFOUR	cyril.dufour@supagro.inra.fr

DEC161310DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme Animalerie de l'UMR5089 intitulée Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme ANIMALERIE EOPS et QUARANTAINE de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2016

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 juin 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Plateforme ANIMALERIE EOPS et QUARANTAINE
Plateau Zootechnie

IPBS

Synthèse tarifaire

Unité d'œuvre = cage/semaine

Facturation Interne IPBS et autres unités CNRS	
Tarif IPBS et autres unités CNRS	
Tarif Unité CNRS	Tarif Unité CNRS dans le cadre d'un contrat ANR
<p>Tarif Privé</p> <p>Tarif Privé partenaires privilégiés*</p> <p align="center">16.29</p>	<p>Tarif Académique</p> <p align="center">8.15</p>
<p align="center">9.77</p>	<p align="center">8.15</p> <p>au vu d'un bon de commande CNRS</p>
	<p align="center">8.15</p> <p>dont partie éligible sur contrat ANR + partie non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat</p> <p align="center">4.92</p> <p align="center">3.23</p>

*Priviliégiés =
 contrats de
 collaboration de
 recherche ou clients
 "long terme"

Décision portant modification de la décision DEC105381DR04 (nomination de Madame Betty SAINT-JUST aux fonctions de régisseur de recettes de l'IPN)

DEC161140DR04

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Service Financier et Comptable
Avenue de la Terrasse
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93
F : 01 69 82 33 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu la décision DEC105313DR04 du 03 janvier 2011 portant création de la régie de recettes du Laboratoire Institut Physique Nucléaire ;

Vu la décision DEC105381DR04 du 03 janvier 2011 portant nomination de Madame Betty SAINT-JUST aux fonctions de régisseur de recettes de l'IPN ;

Décide

Article 1 :

Aux articles 2, 3 et 4 de la décision DEC10581DR04 susvisée, les termes « Madame Valérie SCHEUBLE » sont remplacés par les termes « Monsieur Mohamed ADNANE ».

A l'article 2 de la décision DEC10581DR04 susvisée :

- les termes « technicienne supérieure » sont remplacés par « assistant ingénieur ».
- les termes « gestionnaire financière » sont remplacés par « gestionnaire financier ».

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Article 3 :



La présente décision prend effet le 15 mai 2016.

Fait à Gif sur Yvette, le 15 mai
2016

Vu l'Agent Comptable Secondaire
Ile-de France Sud

La Déléguée Régionale

Sylvette VEZIEN

Véronique DEBISSCHOP

Vu l'Agent Comptable Principal

DEC161735DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC142127DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPR2301 intitulée Institut de Chimie des Substances Naturelles (ICSN) à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2301 (ICSN).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- membres élus : 13
- membres nommés : 6

Et des membres invités permanents.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 7 juillet 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSSCHOP



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5513 intitulée Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes (LTDS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5513,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5513 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5513.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés : 8 élus
 - Sous collège Chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés : 5
 - Sous collège doctorants : 3
 - Collège ITA et assimilés : 4 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5265 intitulée CHIMIE, CATALYSE, POLYMERES ET PROCEDES (C2P2)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5265,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5265 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5265.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés : 6 élus
 - Sous collège DR : 2
 - Sous collège CR : 2
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA : 2 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5268 intitulée LABORATOIRE POLYMERES ET MATERIAUX AVANCES (LPMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5268,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé à compter du 1^{er} janvier 2016, un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5268 pour la durée fixée dans la décision DEC151292DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5268.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239 LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
 - Sous collège Chercheurs statutaires et non statutaires : 4
 - Sous collège doctorants/post-doctorants/AGPR/ATER : 4
 - Collège ITA : 4 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190 intitulée LABORATOIRE DE RECHERCHE HISTORIQUE RHONE-ALPES (MODERNE ET CONTEMPORAINE) (LARHRA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5190,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5190 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5190.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 11 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège EC / C : 7
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA/BIATOS : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 6 avril 2016, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC161543dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO ;

Vu la décision DEC122225DR08 du 30 juillet 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO,

Vu le résultat des scrutins des 3 & 4 mai 2016 (1^{er} tour) et des 17 & 18 mai 2016 (2^{ème} tour)

DECIDE :

Article 1er

La composition nominative du conseil de laboratoire est la suivante :

- Membre de droit
 - o M. Martin AURELL, Directeur

- Membres élus
 - o M. Stéphane BOISSELIER
 - o Mme Christelle CAZAUX-KOWALSKI
 - o Me Karine CORRE
 - o M. Laurent HABLLOT
 - o Mme Amélie RIGOLLET

- o Mme Carolina SARRADE
- o Mme Cécile TREFFORT
- o Mme Cécile VOYER

- Membres nommés
 - o Mme Estelle INGRAND-VARENNE
 - o M. Pierre-Marie JORIS
 - o Mme Caroline LAMBERT
 - o M. Stephen MORRISON
 - o M. Eric NORMAND

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC161540dr08

Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance" - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

Vu la décision DEC120976DR08 du 05 mars 2012 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7323 intitulée "Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance" - CESR ;

Vu l'avis du Conseil d'unité en date du 17 mars 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UMR7323 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 06 juillet 2016

Pour le président et par délégation,
Le Délégué Régional
Eric BUFFENOIR

DEC161151INC

Décision portant modification de la décision DEC161084INC du 30 mai 2016.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7361 intitulée « Institut de Science des Matériaux de Mulhouse » et nommant Mme Cathie VIX directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC161084INC du 30 mai 2016, portant nomination par intérim de M. Vincent Roucoules aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n° DEC161084INC du 30 mai 2016,

La ligne suivante:

« M. Vincent Roucoules, maître de conférences à l'université Haute Alsace, »

est remplacée par :

« M. Vincent Roucoules, professeur à l'université Haute Alsace, »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche



DEC161596DR12

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7325 intitulée Centre interdisciplinaire de nanosciences de Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7325, intitulée « Centre interdisciplinaire de nanosciences de Marseille », dont le directeur est Claude HENRY;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7325, intitulée Centre interdisciplinaire de nanosciences de Marseille, dont le directeur est M. Frédéric FAGES ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7325.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus : 7 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 3 pour le collège ITA et un représentant des non-permanents ;
- 8 membres nommés : 6 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 2 pour le collège ITA ;
- 5 invités permanents : les responsables de département ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC161179DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS822 intitulée Centre international de rencontres mathématiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 822, intitulée «Centre international de rencontres mathématiques», dont le directeur est Patrick FOULON;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Centre international de rencontres mathématiques à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 mai 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC161195DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7341 intitulée Laboratoire lasers plasmas et procédés photoniques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7341, intitulée « Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques » dont le directeur est Philippe DELAPORTE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité intitulée Laboratoire Lasers, plasmas et procédés photoniques à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC161593DR12

Décision portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est Henri AMOURIC ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7298, intitulée « Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée », dont le directeur est M. Nicolas FAUCHERRE;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7298.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres élus : 2 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 2 pour le collège des ITA et un représentant des allocataires ;
- 3 membres nommés ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 30 juin 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC161466DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS – Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-âge (IRAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS – Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-âge (IRAM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5607 intitulée AUSONIUS – Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-âge (IRAM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit
 - o Le directeur d'unité
 - o Le directeur adjoint
- 6 membres nommés dont 1 représentant des doctorants
- 12 membres élus
 - o 3 professeurs
 - o 4 maîtres de conférence

- o 2 chercheurs
- o 2 ITA
- o 1 BIATS

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 juin 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC161458DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5478 intitulée Centre de recherche sur la langue et les textes basques (IKER)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5478 intitulée Centre de recherche sur la langue et les textes basques (IKER) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5478 intitulée Centre de recherche sur la langue et les textes basques (IKER).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 1 membre de droit
 - o Le directeur d'unité

- 1 membre nommé
 - o MSHA : 1 représentant

- 7 membres élus
 - o Collège ITA : 2 membres
 - BAP J : 1 représentant

- BAP F : 1 représentant
- o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 3 membres
 - UBM : 1 représentant
 - UPPA : 1 représentant
 - CNRS : 1 représentant
- o Collège doctorants : 2 membres
 - UBM : 1 représentant
 - UPPA : 1 représentant

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC161385SGCN

Décision relative à la vacance de sièges de membres élus au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 140799DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1^{er}

Les sièges suivants sont à pourvoir pour les sections du Comité national de la recherche scientifique mentionnées ci-dessous :

Section 3 : « Matière condensée : structures et propriétés électroniques »

1 siège – Collège B2

Section 5 : « Matière condensée : organisation et dynamique »

1 siège – Collège B2

Section 15 : « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »

1 siège – Collège B1

Section 21 : « Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes »

3 sièges – Collège A2

Section 22 : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement »

1 siège – Collège A2

2 sièges – Collège B2

Section 24 : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »

1 siège – Collège B2

Section 25 : « Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie »

1 siège – Collège A2

1 siège – Collège B2

Section 26 : « Cerveau, cognition comportement »

1 siège – Collège B2

Section 27 : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »

2 sièges – Collège A2

1 siège – Collège B1

2 sièges – Collège B2

Section 28 : « Pharmacologie - ingénierie et technologies pour la santé - imagerie biomédicale »

1 siège – Collège B2

Section 29 : « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

1 siège – Collège A2

Section 30 : « Surface continentale et interfaces »

1 siège – Collège B2

Article 2

Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues au premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique.

Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, **avec signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum) et le cas échéant, la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum).

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **13 septembre à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 20 juin 2016

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC160992DRH

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs, techniciens et adjoints techniques du CNRS

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs de recherche du CNRS pouvant être promu au titre de l'année 2016 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs de recherche hors classe	Ingénieurs de recherche de 1 ^{ère} classe et de 2 ^{ème} classe	3,0%	52
Ingénieurs de	Ingénieurs de		

recherche de 1 ^{ère} classe	recherche de 2 ^{ème} classe	13,5%	142
-----------------------------------------	-----------------------------------------	--------------	------------

Article 2 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des ingénieurs d'études du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2016 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Ingénieurs d'études hors classe	Ingénieurs d'études de 1 ^{ère} classe	19,8%	35
Ingénieurs d'études de 1 ^{ère} classe	Ingénieurs d'études de 2 ^{ème} classe	16,8%	174

Article 3 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2016 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle	Techniciens de classe supérieure	7,7%	73

(sélection professionnelle)			
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	10,5%	94
Techniciens de classe supérieure (sélection professionnelle)	Techniciens de classe normale	8,3%	84
Techniciens de classe supérieure (au choix)	Technicien de classe normale	12,3%	82

Article 4 : En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la recherche pouvant être promus au titre de l'année 2016 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Adjoints techniques principaux de la recherche de 1 ^{ère} classe	Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 ^{ème} classe	19,1%	22
Adjoints techniques principaux de la recherche de 2 ^{ème} classe	Adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	20%	1
Adjoints techniques de 1 ^{ère} classe		25%	1

Article 5 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2016

Alain FUCHS



DEC161088DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2016.

Le Président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13,

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 13 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 13 novembre 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'avis des conseils scientifiques d'Institut des 26 janvier, 1er, 2, 4, 8, 18, 26, 29 février et 1er mars 2016,

Vu la décision en date du 29 avril 2016 retenant la liste des membres du jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2016,

DECIDE

Article 1 l'article 3 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Membres suppléants :

Au lieu de :

- M. BLUM Michael, Directeur de recherche du CNRS, Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble -

LA TRONCHE, membre nommé de la commission interdisciplinaire 51 du comité national et membre élu de la section 33 du comité national.

Lire :

- M. BLUM Michael, Directeur de recherche du CNRS, Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications de Grenoble - LA TRONCHE, membre nommé de la commission interdisciplinaire 51 du comité national.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 27 mai 2016

Alain FUCHS

DEC161340INSB

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB).

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n°CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2016, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'INSB sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'INSB susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2016 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2016, la décision n°DEC151955INSB du 7 septembre 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2016 dans les unités de l'INSB.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'INSB listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le **15 JUIN 2016**

La Directrice de l'INSB
Catherine JESSUS



Année 2016 - Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'INSB

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Interventions spécifiques sur animaux	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u> Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés. Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

Catherine Jessus

 Directrice

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2016

Situations d'emplois et/ou activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	FR3636	Fédération de Recherche en Neurosciences des Saints-Pères	ZYTICKI Daniel
	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	BALDACCIO Giuseppe
	1	UMR8119	Centre de neurophysique, physiologie, pathologie	MEUNIER Claude
	1	UPS44/SEAT	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	2	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	2	UMR7221	Evolution des régulations endocriniennes	LEVI Giovanni
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	VERNIER Philippe
	4	UMS3504	AMAGEN (AMAGEN)	SOHM Frédéric
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MAQUART François-Xavier
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL)	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	8	UPS44/CDTA	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7213	Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie	MELY Yves
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HASBROUCQ Thierry
	12	UMR7278	Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)	RAOULT Didier
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	VIVIER Eric
	12	UMR7286	Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille (CRN2M)	ENJALBERT Alain
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	MOREAU Hervé
	14	ERL5311	Cellules Stromales, Homeostasie, Plasticité et Réparation Tissulaire (STROMALab)	CASTELLA Louis
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	GIURFA Martin
	14	UMR5547	Centre de Biologie du Développement (CBD)	PITUELLO-BERNIERE Fabienne
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	THORPE Simon

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2016

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INICIA)	CAZALET Jean-René
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BEZARD Erwan
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	FRANCONI Jean-Michel
	17	UMR6214	Biologie Neurovasculaire et Mitochondriale Intégrée (BNMI)	HENRION Daniel
	17	UMR6291	Institut du thorax	LE MAREC Hervé
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	LEMASSEON Alban
	17	UMS3387	Centre de ressources biologiques Xénopes	BOUJARD Daniel
	18	UMR8161	Mécanismes de la tumorigénèse et thérapies ciblées	DE LAUNOIT Yvan
	19	UMR6301	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	DELCROIX Nicolas
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	BARBRY Pascal
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	NOSELLI Stéphane
	20	UMR7284	Centre Cancer et vieillissement	GILSON Eric
Interventions spécifiques sur cultures de cellules	1	UMR8030	Génomique métabolique	SALANOUBAT Marcel
	1	UMR8104	Insitut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	PUTZER Harald
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	JAULT Jean-Michel
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	RUGGIERO ALLARD Florence
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	VERNOUX Teva
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	SERAPHIN Bertrand
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	DROUARD Laurence
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul	
Missions embarquées de moyenne et longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	HOULISTON Evelyn

Unités relevant de l'Institut des Sciences Biologiques susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2016

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	SIRIGU Angela
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	7	UMS3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	8	UPS44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	10	UPS3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	LE BIVIC André
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	14	UMR5099	Laboratoire de Biologie Moléculaire Euraryote (LBME)	GLEIZES Pierre-Emmanuel
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	D'HULST Christophe
	18	UMS3702	Institut de Biologie de Lille (IBL)	BOUTIN Philippe
	20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	BARBRY Pascal
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	HEARD Edith
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	MEINNEL Thierry
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GReD)	VAURY ZWILLER Chantal
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HASBROUCQ Thierry

Vu

 12/11/16

